



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question au Gouvernement n° 415

Texte de la question

## SUPPRESSIONS DE POSTES ET NOUVEAUX PROGRAMMES DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

M. le président. La parole est à Mme Laurence Dumont, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Mme Laurence Dumont. Ma question s'adresse au ministre de l'éducation nationale.

Monsieur le ministre, l'éducation nationale est le ministère qui paie le plus lourd tribut s'agissant des réductions d'effectifs au sein de la fonction publique, que vous avez programmées par pure idéologie. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Nouveau Centre.*) En effet, 11 200 postes seront supprimés cette année, après 7 000 en septembre dernier. Ce n'est plus tenable. Et ce alors même que le Président de la République nous affirme qu'il souhaite rendre le système éducatif plus efficace - souvenez-vous de son courrier à chaque enseignant - et que de nouveaux programmes, contestés et contestables, tant sur la méthode d'élaboration que sur le fond, comportent des éléments nouveaux tandis qu'est supprimée l'école le samedi.

En réalité, monsieur le ministre, la disparition de ces 11 200 postes entraînera une dégradation des conditions de travail des enseignants et créera une incertitude réelle sur la capacité des établissements à assurer les cours. Quelles marges de manoeuvre auront les établissements pour gérer la pénurie, si ce n'est en supprimant des options et des cours de soutien ? En réalité, ce sont nos enfants qui subiront les conséquences de ces suppressions de postes, avec des classes surchargées et des professeurs non remplacés en cas de maladie. Je vous demande, monsieur le ministre, de cesser cette gestion purement comptable de l'éducation nationale. Derrière les postes dont vous parlez sans cesse, il y a des hommes et des femmes passionnés et dévoués, qui exercent quotidiennement leurs fonctions devant nos enfants. Vous pouvez être obsédé par la réduction de la fonction publique - c'est votre leitmotiv -, mais vous n'avez pas le droit d'hypothéquer l'avenir de nos enfants ! Pourtant, vous le savez bien, la colère gronde partout dans notre pays : enseignants, parents d'élèves, élus, tous sont mobilisés et s'inquiètent, à juste titre, des réformes en cours. Dans ma seule circonscription, ce sont plus de trente postes qui seront supprimés à la prochaine rentrée si vous ne lâchez pas du lest, dont six dans le primaire. Dans mon département, le Calvados, ce sont mille postes qui ont été supprimés depuis cinq ans dans les collèges et les lycées.

Monsieur le ministre, je vous poserai deux questions : combien de temps encore existera-t-il un service public de l'enseignement de qualité dans notre pays ? Le cadeau fiscal de 15 milliards fait l'été dernier aux plus aisés... (*Huées sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Nouveau Centre.*)

M. le président. Merci, madame ! Vous avez épuisé votre temps de parole !

Mme Laurence Dumont. Ma question n'est pas terminée, monsieur le président ! Le cadeau fiscal de 15 milliards en direction des plus aisés vaut-il le sacrifice de l'éducation de nos enfants ? (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*)

M. le président. La parole est à M. Xavier Darcos, ministre de l'éducation nationale.

M. Xavier Darcos, *ministre de l'éducation nationale*. Madame la députée, vous qui parlez de pure idéologie, puis-je vous rappeler à mon tour quelques chiffres ? Dans le premier degré, nous avons perdu en vingt ans 200 000 élèves, mais nous avons créé 12 000 emplois ; dans le second degré, nous avons perdu 145 000 élèves sans

diminuer l'encadrement pédagogique. Certes, on ne doit supprimer des emplois que lorsque c'est nécessaire,...

M. Henri Emmanuelli. C'est pourtant ce que vous faites !

M. le ministre de l'éducation nationale. ...mais ces emplois créés de façon systématique ont-ils rendu la France plus performante sur le plan éducatif ? La réponse est non !

Vous me dites que l'école primaire va mal et vous demandez des postes supplémentaires. Non ! Réformer l'encadrement pédagogique, proposer des études surveillées et des stages pour les élèves en difficulté, obliger les enseignants à consacrer une part de leur service aux élèves en échec scolaire : voilà en quoi consiste la réforme ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur les bancs du groupe Nouveau Centre.)*

Vous me dites qu'il faut créer des postes supplémentaires dans les lycées professionnels. Non : il faut donner aux baccalauréats professionnels la même dignité qu'aux baccalauréats généraux, encourager l'alternance et former différemment ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

S'agissant de l'école primaire, comment se fait-il qu'en vingt ans, nous ayons perdu dix places dans les classements internationaux ? Comment se fait-il qu'un élève sur deux, à l'entrée en sixième, ne sache pas écrire l'adverbe " certainement " ? Comment se fait-il que dans les classements PIRLS, nous soyons classés parmi les cinq derniers ? Ce n'est pas avec des postes que nous changerons notre système éducatif, mais par la réforme, et rien que la réforme ! *(Mmes et MM. les députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire se lèvent et applaudissent. - Applaudissements sur les bancs du groupe Nouveau Centre. - Huées sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la gauche démocrate et républicaine.)*

## Données clés

**Auteur :** [Mme Laurence Dumont](#)

**Circonscription :** Calvados (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 415

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 avril 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 avril 2008